



Paris, le 19 juin 2025

Objet : Suite de la proposition portée par l'UNSA-SJ et l'USM relative à l'occultation systématique du nom des fonctionnaires de greffe et magistrats dans le cadre de l'open data des décisions judiciaires

Monsieur le ministre de la Justice, garde des Sceaux,

Dans le prolongement de nos récents échanges, et dans la suite de votre annonce sur le réseau social « X » le 07 juin dernier relative au registre du commerce et des sociétés, nous souhaitons vous alerter sur la problématique de la publication des noms et prénoms des fonctionnaires de greffe et magistrats résultant de la mise en œuvre de l'open data des décisions judiciaires.

L'UNSA - services judiciaires et l'Union syndicale des magistrats, premiers syndicats représentatifs des fonctionnaires et magistrats judiciaires, tiennent à **attirer solennellement votre attention sur les risques croissants liés à la publication en données ouvertes des décisions de justice dans sa forme actuelle.**

Lors des débats précédant l'adoption de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019, nos organisations n'ont eu de cesse d'alerter les pouvoirs publics sur les menaces que l'absence d'occultation systématique de l'identité des fonctionnaires de greffe et magistrats ferait peser sur la protection de la vie privée, la sécurité des personnels judiciaires, l'impartialité et l'indépendance de l'autorité judiciaire.

Les évolutions récentes des capacités technologiques, notamment des intelligences artificielles génératives, exacerbent ces menaces de manière préoccupante.

Les exemples concrets de mises en cause personnelles de greffiers et magistrats dans leur vie privée et familiale se multiplient, notamment sur les réseaux sociaux, tout comme les menaces de tout acabit. Les exceptions prévues par la législation actuelle se révèlent notoirement insuffisantes et inopérantes en raison de leur complexité, leur caractère restrictif ainsi que de l'inadéquation avec la réalité du référencement numérique et des menaces auxquelles les agents sont confrontés.

M Gérard Darmanin
Garde des Sceaux, ministre de la Justice
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01

Alors que la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic entérine l'anonymisation des agents pénitentiaires, avec la généralisation de l'usage du seul numéro de matricule, il est incompréhensible que les fonctionnaires de greffe et les magistrats ne bénéficient pas de garanties analogues, dans le cadre de l'open data des décisions judiciaires.

Ainsi, l'UNSA-SJ et l'USM vous demandent, Monsieur le garde des Sceaux, **d'engager sans attendre une réforme des textes permettant l'occultation systématique et sans exception du nom des fonctionnaires de greffe et magistrats dans l'ensemble des décisions judiciaires publiées en open data.**

Vous venez d'annoncer sur X prendre un décret très rapidement pour supprimer la mention des adresses personnelles des dirigeants du registre du commerce et des sociétés et renforcer ainsi la protection de la vie privée de ces dirigeants d'entreprise et de leurs familles : **nous attendons de votre part la même diligence et la même célérité pour protéger les agents judiciaires.**

La réforme portée par l'UNSA-SJ et l'USM, qui s'inspire notamment de solutions déjà adoptées par certains de nos voisins européens, est aujourd'hui indispensable pour garantir la sécurité de tous.

Les personnels judiciaires sont dans une forte attente d'une intervention de votre part sur cette thématique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le garde des Sceaux, en l'assurance de notre très haute considération.

Hervé Bonglet, secrétaire général de l'UNSA-SJ et Ludovic Friat, président de l'USM



M Gérard Darmanin
Garde des Sceaux, ministre de la Justice
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01